

En voici une autre qui me vient d'un homme de Niagara-Falls qui se débat hardiment pour garder sa maison :

Pourquoi l'assemblée convoquée pour le 26 mars n'a-t-elle jamais eu lieu ?

J'ai déjà parlé en Chambre de cette assemblée.

Cette assemblée, à laquelle devaient assister tous les intéressés, a été remise. J'ai posé la question au comité, je l'ai posée à la Chambre, mais on n'a jamais tenu cette assemblée. Son objet était la discussion de cette proposition, et devaient y prendre part des représentants de la Commission des parcs, de l'International Railway Company, le maire et les échevins de Niagara-Falls, l'honorable W. L. Houck et l'honorable député de Welland. La date en était fixée à trois jours après l'adoption du projet de loi en comité, alors que je m'opposai à son adoption hâtive en demandant un bref délai qui permettrait à l'assemblée de Niagara-Falls de débattre la question à fond.

Voici une autre question qui m'a été posée :

N'est-il pas possible d'insérer dans le bill n° 15 un article qui protégerait les contribuables de Niagara-Falls contre une diminution d'imposition au cas où l'on prendrait cinq acres en bordure de la rivière ?

L'on me signale qu'il s'agit là du terrain riverain qui a le plus de valeur de toutes les propriétés situées le long de la frontière. Si on le désire, je donnerai lecture de la lettre, mais l'honorable député de Welland conviendra que la propriété a une valeur énorme. Encore une autre question qui m'a été posée :

Pourrais-je insister sur l'insertion d'une disposition sauvegardant nos intérêts dans le bill n° 15 ?

Il a été affirmé, au conseil municipal de Niagara-Falls et dans nos délibérations ici, qu'il y a lieu de les protéger et je crois m'être déjà exprimé clairement à ce sujet. Encore une autre question :

Pourrais-je m'assurer s'il est vrai, comme on l'a dit, que certains administrateurs provisoires nommés dans le bill n° 15 ont quelque lien de parenté avec des membres du cabinet provincial ?

Je puis donner lecture de toute la lettre si on l'exige. Ces questions sont à propos, monsieur le président.

On m'a encore demandé :

Vu que l'honorable député de Welland a déclaré qu'il était certain que le gouvernement provincial protégerait les contribuables, puis-je savoir sur quelle autorité se fonde cette déclaration ?

Un honorable député posait récemment cette question, et j'attends encore la réponse. On a aussi demandé :

Si l'article 8 du bill n° 15 prescrivait que les autorités provinciales devraient s'abstenir d'agir tant que l'Etat de New-York n'aurait pas

M. Lockhart.]

adopté de loi correspondante, et comme le sénat de l'Etat de New-York a refusé sa sanction à cette loi, me serait-il possible de savoir pourquoi on se presse tant de faire adopter le bill n° 15, surtout lorsque l'assemblée du 26 mars, qui a été remise, n'a pas encore eu lieu ?

Les contribuables et les propriétaires fonciers de Niagara-Falls m'ont demandé par écrit bien d'autres renseignements du même genre. Rien d'étonnant qu'ont m'ait demandé dans une ou deux autres lettres que j'ai reçues aujourd'hui si j'avais trouvé l'anguille sous la roche.

J'ai cru de mon devoir de parler des nombreuses insinuations et déclarations erronées que l'on a faites, et je demanderais à l'honorable député de Welland d'apporter les mises au point qui s'imposent, avant l'adoption du bill, principalement en ce qui concerne le reproche que l'on m'a fait de m'opposer à une dépense d'argent. Je rappellerai aussi à l'honorable député que lorsqu'on habite une maison de verre il ne faut pas lancer de pierres au voisin.

J'ajouterai des pièces décisives sur la discussion qui a eu lieu, et je reviendrai sur la fameuse lettre de 1,079 mots dont il s'est agi. Je me propose de tout consigner au hansard, et le comité pourra juger par lui-même si la lettre est telle que l'a laissé entendre l'honorable député, c'est-à-dire que ma seule préoccupation était de savoir si le conseil et la municipalité de Niagara-Falls étaient satisfaits de ma conduite. La lettre porte la date du 24 mars et est postérieure à la plupart de celles auxquelles j'ai fait allusion. Elle est adressée au maire et aux membres du conseil de Niagara-Falls, Ont., et je vais la consigner au hansard afin que les honorables députés puissent juger par eux-mêmes des déductions et des allusions que l'on a faites récemment dans cette assemblée.

Ci-inclus vous trouverez un exemplaire du bill n° 15, que le comité des chemins de fer, canaux et télégraphes examinait de nouveau hier.

A l'encontre des désirs de quelques membres du comité, le bill a été renvoyé devant la Chambre des communes pour y être examiné. Le bill a subi des modifications peu importantes, mais il conserve toujours le même principe et le même esprit.

Vu l'opinion des journaux et d'autres considérations, j'ai été d'avis avec d'autres membres du comité qu'il ne fallait pas s'empresse d'adopter le bill. Je ne crois pas devoir légitimer l'attitude que j'ai prise, parce que je la considère au meilleur avantage des citoyens de Niagara-Falls, Ont. J'ai étayé mes raisons sur les rapports du *Standard*, de St-Catharines, dans ses éditions des 21 et 22 mars.

Dans la première de ces éditions, celle du 21 mars, voici ce qu'on y disait :

"Le conseil de ville, la chambre de commerce, les représentants de l'International Railway Company et de la Commission nationale des parcs, M. A. B. Damude, député, et l'honorable W. L. Houck tiendront à Niagara-Falls, le 26 mars, une conférence mixte pour examiner les